

LA LETTRE ÉCO

N°356 - Samedi 5 octobre 2019

LE SOMMAIRE

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Un mois d'octobre chahuté ?
- Le taux du Livret A baissera-t-il ?
- Le taux d'épargne des ménages en hausse dans la zone euro

C'EST DÉJÀ HIER

- Presque le plein emploi en Europe
- Septembre, une hausse en trompe l'œil des immatriculations de voiture
- L'investissement en nette progression

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- La résilience de l'économie française confirmée
- Le commerce international poursuit son ralentissement
- Pourquoi la zone euro est-elle à la traîne des États-Unis ?
- L'emploi et les mutations « schumpétériennes »

LE COIN DES TENDANCES

- Les migrations vers et au sein des pays de l'OCDE, défi du XXI^e siècle ?
- Le réchauffement climatique, une source de dérèglement politique des États
- Les GAFA, la fin de l'adolescence

LE COIN DES GRAPHIQUES

- Une augmentation du nombre de décès en France

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS
Le tableau financier de la semaine

	Résultats 4 octobre 2019	Évolution hebdomadaire	Résultats 31 déc. 2018
CAC 40	5 488,32	-2,70 %	4 678,74
Dow Jones	26 573,72	-0,92 %	23 097,67
Nasdaq	7 982,47	+0,54 %	6 583,49
Dax Allemand	12 012,81	-2,97 %	10 558,96
Footsie	7 155,38	-3,65 %	6 733,97
Euro Stoxx 50	3 446,71	-2,80 %	2 986,53
Nikkei 225	21 410,20	-2,14 %	20 014,77
Shanghai Composite	2 905,19	-0,92 %	2493,89
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,281 %	+0,003 pt	0,708 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,588 %	-0,007 pt	0,238 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	1,524 %	-0,168 pt	2,741 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,0980	+0,36 %	1,1447
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 505,340	+0,54 %	1 279,100
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	57,920	-6,34 %	52,973

UN MOIS D'OCTOBRE CHAHUTE ?

Les marchés avaient bien passé l'été, démentant les pythies de mauvais augure. Avec août, octobre est un mois qui dans l'histoire a été marqué par quelques krachs, 1929 et 1987 en particulier. Octobre, c'est le début de la fin de l'année, le temps des premiers bilans et celui des prévisions. Il amène à des arbitrages, à des prises de plus-values et à des redéploiements.

Le mois d'octobre 2019 a mal commencé avec la publication des indices des directeurs d'achat PMI. Depuis plusieurs mois, ils sont en baisse. Ainsi pour la zone euro, l'indice PMI final pour l'industrie manufacturière s'est établi 50,4 contre 51,9 en août. Pour l'Allemagne, il est nettement en-dessous de 50, signe de récession. Le PMI IHS Markit de l'industrie manufacturière française s'est, de son côté, replié de 51,1 en août à 50,1 en septembre, signalant une croissance quasi-nulle. Il en est de même aux Etats-Unis où l'activité manufacturière en septembre s'est contractée à son plus faible niveau depuis plus de dix ans dans un contexte de détérioration de la conjoncture économique et de tensions commerciales avec la Chine.

Dans un contexte de ralentissement de la croissance, le prix du pétrole est en forte baisse d'autant plus que la spéculation après les attentats en Arabie Saoudite cesse. Le baril Brent s'échangeait à moins de 58 dollars vendredi 4 octobre à 18 heures.

Compte tenu des anticipations de croissance, les marchés « actions » en Europe ont donc fortement baissé cette semaine. Le CAC 40 a perdu 2,70 %, le DAXX allemand 2,97 %. La place de Londres, avec le rapprochement de la date du Brexit, est de plus nerveuse. L'indice Footsie a abandonné plus de 3,5 % sur la semaine.

L'emploi américain sauve la mise

Aux Etats-Unis, les investisseurs ont bien réagi aux résultats de l'emploi. Selon le Bureau of Labor Statistics (BLS), l'économie américaine a créé 136 000 emplois dans le secteur non-agricole en septembre, contre 145 000 attendus par les économistes du consensus Bloomberg, mais le solde des deux mois précédents a été réévalué en hausse de 45.000 (168.000 en août, 166.000 en juillet, 178.000 en juin). Le taux de chômage a diminué de 0,2 point à 3,5 %, son plus bas niveau depuis décembre 1969. De son côté, le salaire horaire moyen a stagné après une hausse de 0,4% en août. Sur un an, sa progression a ralenti à 2,9%, contre une stabilisation à 3,2% attendue. Ces statistiques indiquent que le ralentissement de l'économie n'est pas violent. Par ailleurs, l'accalmie sur le front des salaires peut justifier la poursuite des baisses de la FED.

LE TAUX DU LIVRET A BAISSERA-T-IL ?

Le Ministre de l'Économie a confirmé à l'occasion d'un colloque à la Caisse des Dépôts, l'application de la nouvelle formule du taux du Livret A au 1^{er} février prochain qui pourrait se traduire par son passage de 0,75 à 0,6 voire 0,5 %.

Initialement, l'instauration d'une formule de calcul du Livret A visait à garantir le pouvoir d'achat des épargnants. Le taux était censé être supérieur au taux d'inflation. Avec la nouvelle formule, cette garantie n'existera plus.

Le taux du Livret A sera désormais égal à la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (EONIA), avec un arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué actuellement. Un taux plancher a été par ailleurs fixé à 0,5 %. Désormais quatre révisions au lieu de deux sont possibles chaque année. Un arrêté du 27 janvier 2009 a, en effet, porté les dates de révision du taux du livret A de deux à quatre, en ajoutant aux échéances traditionnelles du 1^{er} février et du 1^{er} août celles du 1^{er} mai et du 1^{er} novembre.

Une formule fréquemment révisée

La formule du taux a fait l'objet depuis une dizaine d'années de plusieurs modifications. La dernière formule appliquée datait de 2007. Une nouvelle formule décidée en 2016 devait entrer en vigueur après l'élection présidentielle de 2017. Son application a été suspendue en raison du gel du taux, intervenu après la décision du Gouvernement de réduire de 5 euros l'aide personnalisée au logement (APL).

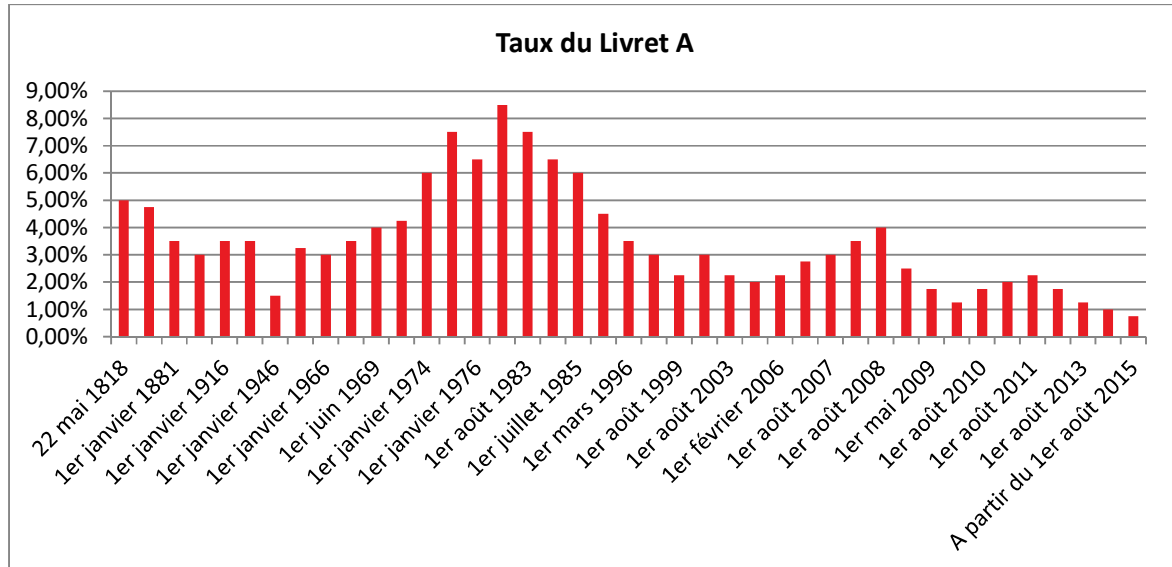
De 2007 à 2017, la formule du taux du Livret A correspondait à l'indice, arrondi au quart de point le plus proche, le plus élevé, entre :

- l'inflation des douze derniers mois, mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, augmenté d'un quart de point ;
- la moyenne arithmétique entre, d'une part, l'inflation des douze derniers mois et, d'autre part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois + la moyenne mensuelle de l'EONIA (pour le dernier mois connu). Le taux EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour dans la zone euro. L'EURIBOR (Euro InterBank Offered Rate) est le taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro. Ici c'est donc le taux à 3 mois qui est pris en compte.

La fixation du taux du Livret A, une décision éminemment politique

Depuis 10 ans, les pouvoirs publics n'ont pas toujours respecté la formule du taux du Livret A. Il en a été ainsi, lors de la révision du 1^{er} février 2012. En effet, le taux d'inflation du mois décembre 2011 était alors de 2,4 % en base annuelle, ce qui aurait dû conduire à relever le taux du livret A à 2,75 %. Mais le Gouvernement de l'époque a décidé de le maintenir à 2,25 %. Pour la révision de février 2013, l'inflation annuelle s'élevait à 1,2 %, ce qui aurait dû conduire à un taux du Livret A de 1,50 %. Le Gouvernement décida alors de n'abaisser le taux que d'un demi-point, à 1,75 %. Six mois plus tard, alors que l'inflation annuelle aurait dû conduire à un taux de 1 % à partir du 1^{er} août 2013, la baisse ne fut, à nouveau, que d'un demi-point, à 1,25 %. De la même façon, au 1^{er} février 2014, le gouverneur de la Banque de France préconisa d'abaisser le taux à 1 %, mais le ministre opta pour le statu quo à 1,25 %. La stricte application de la formule aurait dû conduire alors à un taux du Livret A à 0,75 %. En

2015 et 2016, le taux du Livret A a été fixé à 0,75 % mais compte tenu d'une inflation nulle, il aurait pu être abaissé au minimum à 0,5 %. *A contrario*, pour la révision du 1^{er} août 2017, le taux aurait dû être relevé de 0,75 à 1 % étant donné que l'indice des prix sur les 6 derniers mois était de 1 %.

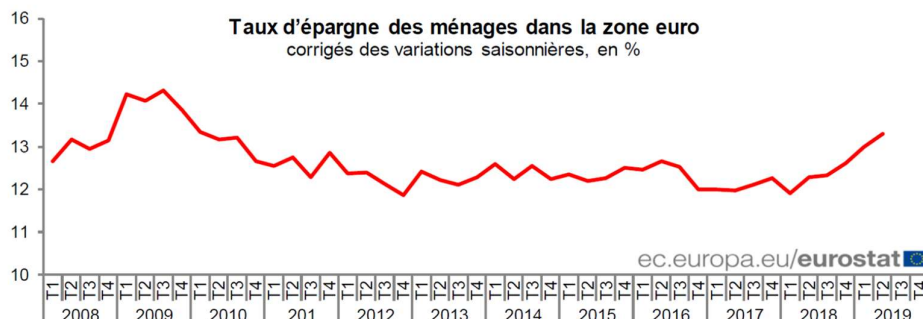


Source : Cercle de l'Épargne

L'application de la nouvelle formule le 1^{er} février 2020 ne sera pas aisée. Elle interviendra à quelques semaines des élections municipales. Retenir un taux de 0,5 ou de 0,6 point aboutira à fixer un nouveau plus bas historique.

LE TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES EN HAUSSE DANS LA ZONE EURO

Au deuxième trimestre 2019, le taux d'épargne des ménages au sein de la zone euro a été, selon Eurostat, de 13,3 %, contre 13,0 % au premier trimestre 2019. Le taux d'épargne retrouve un niveau proche de celui enregistré au moment de la grande récession de 2008. Malgré le plein emploi dans de nombreux pays de la zone euro, les ménages européens mettent de l'argent de côté par crainte d'une dégradation de la situation et pour le financement de leur retraite. La question environnementale peut également dissuader les ménages de consommer. Malgré les taux bas, le taux d'investissement des ménages a diminué en passant de 9,2 à 9,0 % du premier au deuxième trimestre.



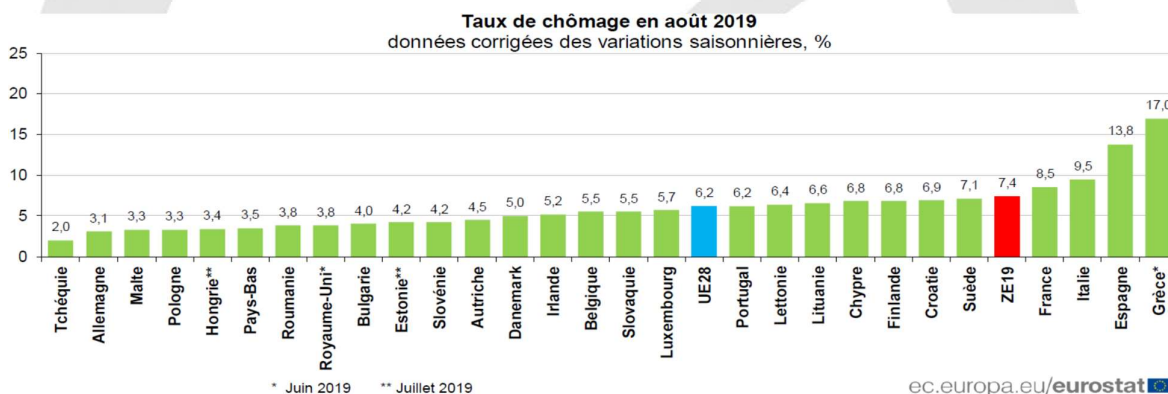
C'EST DÉJÀ HIER

PRESQUE LE PLEIN EMPLOI EN EUROPE

Dans la zone euro, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 7,4 % en août, en baisse de 0,1 point par rapport à juillet. En un an, il a baissé de 0,5 point. Cela demeure le taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis mai 2008. Pour l'Union européenne, le taux de chômage s'est établi à 6,2 % en août, en baisse de 0,1 point par rapport à juillet 2019 et de 0,5 point par rapport au mois d'août 2018. Ce taux est le plus bas depuis le début du XXI^e siècle.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en août 2019 ont été enregistrés en République tchèque (2,0 %) et en Allemagne (3,1 %). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (17,0 % en juin 2019) et en Espagne (13,8 %). Avec un taux de 8,5 %, la France arrive en quatrième position pour les pays ayant les plus forts taux de chômage. 13 États sur 28 sont en situation de plein emploi avec un taux de chômage compris entre 2 et 5 %.

En août 2019, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 3,7 %, inchangé par rapport à juillet 2019 et en baisse par rapport au taux de 3,8 % d'août 2018.



SEPTEMBRE, FORTE HAUSSE EN TROMPE L'ŒIL DES IMMATICULATIONS DE VOITURE EN FRANCE

Au mois de septembre, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 16,6 % par rapport au résultat de l'année dernière. Cette progression est imputable au très mauvais résultat de l'année dernière provoqué par l'entrée en vigueur des nouvelles normes antipollution. Le marché s'était alors contracté de 12,8 %. Les constructeurs avaient déstocké durant les huit premiers mois de l'année.

Les constructeurs les plus touchés par les nouvelles normes en 2018 obtiennent par ricochet les meilleurs résultats un an plus tard. Les immatriculations de Renault (avec Dacia et Alpine) ont ainsi augmenté de 21,8 % quand elles avaient baissé de 17,8 % en septembre 2018. Les immatriculations de Volkswagen ont augmenté de 46,9 % en septembre par rapport à la même période de 2018.

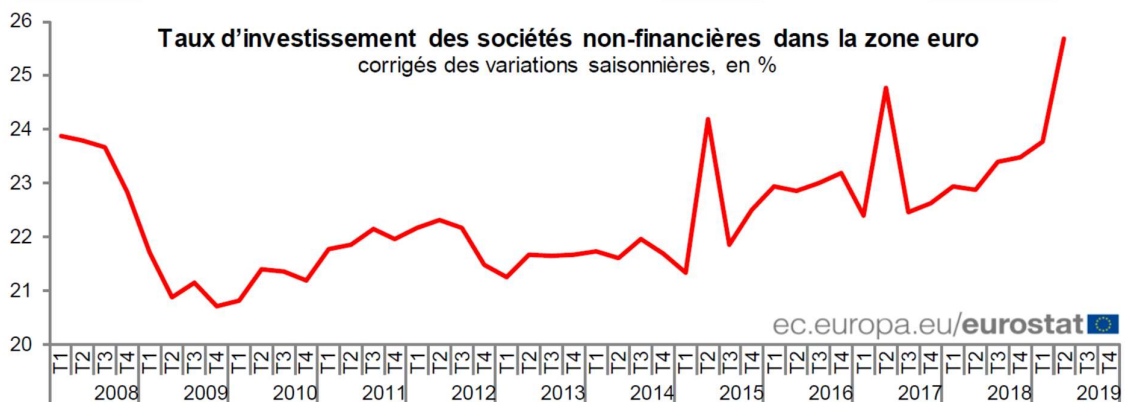
Au total, sur les neuf premiers mois de 2019, plus de 1,64 million de voitures particulières neuves ont été immatriculées. Sur la même période de 2018, la baisse du marché n'est plus que de 1,28 % depuis le début de l'année. Le Comité des constructeurs français (CCFA) prévoit sur l'ensemble 2019, un marché « stable » avec environ 2,1 millions de véhicules sur l'année.

Avec le durcissement du malus à partir du 1^{er} janvier prochain, les constructeurs devraient à nouveau déstocker durant le dernier trimestre, ce qui devrait augmenter les ventes.

Depuis le début de l'année, seulement 26 176 voitures particulières électriques (source AVERE) ont été vendues en France correspondant à 1,6 % des ventes.

L'INVESTISSEMENT EN NETTE PROGRESSION

La baisse des taux incite les entreprises à investir et cela malgré la persistance des signes de ralentissement économique. Au deuxième trimestre 2019, le taux d'investissement des entreprises a atteint 25,7 % de leur valeur ajoutée dans la zone euro, comparé à 23,8 % au trimestre précédent. L'investissement des entreprises est à son plus haut niveau depuis la crise.



De son côté, la part des profits des entreprises s'est quant à elle située à 39,2 % au deuxième trimestre 2019 dans la zone euro, contre 39,6 % au premier trimestre 2018.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

LA RESILIENCE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE CONFIRMÉE PAR L'INSEE

Dans sa note de conjoncture d'automne, l'INSEE confirme que la France résiste aux vents mauvais qui parcourent l'économie mondiale depuis plusieurs mois. Le taux de croissance devrait être de 0,3 % tant pour le troisième que pour le quatrième trimestre, portant la croissance pour l'ensemble de l'année à 1,3 %. La croissance française serait ainsi supérieure à la moyenne de la zone euro (1,2 %) et surtout à celle de l'Allemagne (0,5 %).

La croissance soutenue par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages

Le pouvoir d'achat des ménages bénéficie tout à la fois des mesures annoncées après la crise des « gilets jaunes » par le Président de la République et par la diminution de l'inflation au cours du premier semestre. Au deuxième semestre, l'inflation pourrait légèrement remonter sous l'effet notamment de prix alimentaires, en raison de la sécheresse de l'été. La hausse des prix pourrait atteindre 1,3 % en décembre en glissement annuel.

Au cours du premier semestre, les revenus des ménages ont été accrus par les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat, l'augmentation de certaines prestations sociales (prime d'activité notamment) et par les baisses d'impôts et de cotisations (exonération d'impôts et de cotisations sociales à la charge des salariés sur les heures supplémentaires, allègements de la CSG pour certaines catégories de ménages). Au quatrième trimestre, les ménages profiteront de la deuxième vague de réduction de la taxe d'habitation. Compte tenu des augmentations décidées par les entreprises, le salaire moyen par tête croîtrait de 0,5 % par trimestre au second semestre. Dans ces conditions, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages progresserait de 2,3 % en 2019 (soit 1,8 % par unité de consommation), nettement plus qu'en 2018 (+1,2 %, soit 0,7 % par u.c.).

Les ménages consomment avec modération et épargnent par précaution

La consommation des ménages augmenterait de 0,3 % par trimestre au second semestre, dans le prolongement du début d'année. Sur l'année, la consommation des ménages progresserait de 1,1 % en 2019, en légère accélération par rapport à 2018 (+0,9 %), mais l'augmentation serait inférieure aux gains de pouvoir d'achat. Les ménages, malgré ou à cause des taux d'intérêt négatifs, accentuent leur effort d'épargne. Sur l'année, le taux d'épargne augmenterait de près d'un point (15,1 % en moyenne annuelle en 2019, après 14,2 % en 2018). Les ménages souhaitent renforcer leur épargne de précaution face à une éventuelle dégradation de la situation économique. Par ailleurs, cette augmentation de l'épargne peut également s'expliquer par la baisse des taux. Pour atteindre l'objectif implicite de patrimoine souhaité, il convient, pour les ménages, d'accroître leur apport en capital.

L'investissement des entreprises un peu moins porteur dans les prochains mois

L'investissement des entreprises ralentirait au second semestre (+0,5 %) par trimestre, après +0,6 % au premier et +0,9 % au deuxième trimestre). Cette moindre augmentation serait imputable à la baisse de l'activité. Le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie décroît après son sommet de début 2018, tout comme les tensions sur l'offre. L'investissement en services demeurerait dynamique avec une hausse de 1,0 % par trimestre au second semestre.

L'investissement public en hausse pour raisons électorales

En cette année précédant les élections municipales, l'investissement des administrations publiques serait porté par les administrations publiques locales. Les communes accélèrent traditionnellement les chantiers avant les élections. De ce fait, l'investissement public accélérerait en 2019 à +3,8 % après +2,4 % en 2018 et +0,5 % en 2017.

L'investissement des ménages porté par l'immobilier

Les ménages maintiendraient le rythme de croissance de leur investissement. Plus d'un million de transactions immobilières est attendu en 2019.

Les exportations françaises repartent au second semestre

Au premier semestre, les exportations françaises ont marqué le pas (0,0 % au deuxième trimestre après +0,1 % au premier). Une progression est attendue au second semestre en raison de fortes livraisons aéronautiques et navales. En moyenne annuelle, les exportations françaises progresseraient de 2,3 %, un peu plus rapidement que la demande mondiale adressée à la France (+1,9 % en 2019). Comme dans la plupart des grands pays, ce rythme traduirait toutefois un ralentissement assez net par rapport à 2018 (+3,5 %) et 2017 (+4,0 %).

La pause qu'ont connue les importations durant le printemps se prolongerait durant l'été (+0,1 % après -0,2 %). Les importations retrouveraient ensuite une croissance de +1,0 % à l'automne en lien notamment avec le dynamisme des exportations. Au total, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB serait nulle en 2019 après avoir été nettement positive l'année précédente (+0,7 point).

La création de l'emploi reste soutenue

Malgré le ralentissement de la croissance depuis 2018, l'économie française continue à créer des emplois. Ainsi, au premier semestre, 166 000 emplois ont été créés. Les créations d'emploi salarié dans les services hors intérim et la construction ont contribué à ce résultat. Un léger tassement est attendu au second semestre qui devrait enregistrer 98 000 nouveaux emplois. Cette année, les emplois aidés ne pèseraient quasiment plus sur l'évolution d'ensemble, contrairement à 2018 et 2017.

Grâce aux créations d'emploi, le taux de chômage baisserait de 0,1 point par trimestre, passant de 8,5 % au printemps à 8,3 % à la fin de l'année.

Des incertitudes

Sans surprise, l'INSEE estime que, malgré sa résilience, l'économie française pourra être touchée par des événements extérieurs comme le Brexit ou la contraction du commerce international. La France qui dégage un excédent commercial avec le Royaume-Uni, sera impactée en cas de hard Brexit. Plusieurs secteurs pourraient être pénalisés comme l'industrie agro-alimentaire ou les transports. Au-delà de l'instauration de droits de douanes de part et d'autre de la Manche, la désorganisation des échanges dans les premières semaines serait la plus préjudiciable à l'activité.

Le mini-plan de relance engagé par le Gouvernement joue actuellement un rôle d'amortisseur face au ralentissement de l'économie mondiale. L'effet de ce plan devrait s'estomper dans les prochains mois. L'évolution de la croissance de la France dépendra donc un peu de celle de son principal partenaire, l'Allemagne. En cas d'aggravation de la situation économique Outre-Rhin, la France ne pourra pas échapper à une décrue de sa croissance. Certes, le poids élevé du secteur tertiaire, et en particulier du tourisme, constitue un atout.

LE COMMERCE INTERNATIONAL POURSUIT SON RALENTISSEMENT

La croissance des années 1990 et 2000 s'est construite essentiellement sur celle du commerce international. La mondialisation et le décollage des pays émergents, en particulier, ont donné lieu à une forte augmentation des échanges internationaux. L'éclatement des chaînes de production s'est traduit par l'essor des porte-conteneurs qui symbolisent cette période. Avec la crise de 2008, une première rupture est intervenue. Le commerce international s'est mis à croître au même rythme que le PIB quand il était deux fois supérieur auparavant. Une deuxième rupture semble se dessiner depuis 2018 et l'engagement de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. Selon les dernières prévisions des économistes de l'OMC, publiées mardi 1^{er} octobre, le volume des échanges à l'échelle de la planète ne devrait augmenter que de 1,2 % en 2019 quand le PIB devrait augmenter de 2,8 %. La survenue d'un Brexit sans accord à la fin du mois d'octobre pourrait accentuer cette tendance du commerce international.

Le taux de croissance des exportations de l'Amérique du Nord s'est contracté de -2,8 points entre 2018 et 2019, passant de 4,3 % à 1,5 %. En Asie, le ralentissement est de deux points en moins (3,8 % en 2018 contre 1,8 % en 2019). Du côté de l'Europe, les chiffres sont moins décevants puisque le rythme de croissance des exportations devrait passer de 1,6 à 0,6 %. Cette baisse est avant tout supportée par l'Allemagne et les Pays-Bas.

Le commerce international pourrait être touché par l'autorisation accordée le 2 octobre par l'OMC aux États-Unis de mettre en place des droits de douane contre Airbus, accusé d'avoir bénéficié de subventions illégales. Par ailleurs, l'Union Européenne accuse de son côté Boeing d'avoir reçu 19,1 milliards de dollars de subventions interdites entre 1989 et 2006 de la part de diverses branches du Gouvernement américain. Une possible transaction entre les deux grandes zones économiques n'est pas impossible.

POURQUOI LA ZONE EURO EST-ELLE A LA TRAINÉ DES ÉTATS-UNIS ?

Depuis une génération, à l'exception de quelques rares périodes, la croissance américaine dépasse celle de la zone euro, l'écart pouvant atteindre près de deux points. Depuis vingt ans, le PIB a augmenté de plus de 60 % aux États-Unis contre 35 % pour la zone euro.

Le différentiel de croissance entre ces deux zones économiques assez similaires peut apparaître assez surprenant. Quels sont les facteurs qui peuvent l'expliquer ?

Une démographie pénalisante pour la zone euro

Les États-Unis ont l'avantage d'avoir une démographie plus dynamique que celle de la zone euro. Si en termes de population, les espaces économiques sont de taille comparable, 340 millions pour la zone euro et 327 millions pour les États-Unis, la première ne connaît qu'un accroissement annuel que 0,2 % contre 0,6 % outre-Atlantique (chiffres Banque Mondiale 2018). L'écart est encore plus important au niveau de la population active. La situation démographique de la zone euro pèse négativement sur son taux de croissance potentielle.

Un rapport au progrès différent

La zone euro est constituée d'États ayant joué un rôle clef dans les précédentes révolutions industrielles. Leurs capacités de recherche figurent toujours parmi les plus importantes à l'échelle mondiale. Néanmoins, depuis plusieurs décennies, du fait de la segmentation du marché européen et des barrières linguistiques, l'Europe est moins présente dans le secteur des nouvelles technologies.

Cette moindre présence n'est pas imputable à une perte de dynamisme au niveau des créations d'entreprise. En effet, la zone euro est plus performante, en la matière que les États-Unis. Le nombre de créations d'entreprise par habitant est deux fois plus importante en zone euro qu'aux États-Unis (0,6 créations par an pour 100 habitants en zone euro contre 0,3 aux États-Unis).

L'Europe a, décroché en matière de technologies de l'information et de la communication au début des années 2000. Les investissements dans les TIC représentaient 0,7 % du PIB en 2006 dans les deux régions. En 2018, ce poids est de 1,1 % pour la zone euro et de 1,9 % aux États-Unis. Au niveau du stock de robots industriels, le décrochage a eu lieu en 2008. En effet, le stock de robots est passé de 1,4 à 2,25 % de l'emploi manufacturier aux États-Unis de 2008 à 2018 quand pour la zone euro il est passé de 1,4 à 2,25 %.

L'Europe est pénalisée par la faiblesse du financement par le marché des entreprises. Les levées de fonds pour les PME et ETI atteignaient, en 2018, 206,5 milliards d'euros aux États-Unis contre 97,3 milliards d'euros en zone euro. Les introductions en bourse sont trois fois plus importantes aux États-Unis qu'en zone euro.

L'Europe se caractérise par le poids des actifs liquides et de taux dans le patrimoine des agents économiques. Les actifs sans risque (monnaie, obligations du secteur public) constituent 70 % des actifs financiers en Europe contre 60 % aux États-Unis. Les actions cotées représentent 80 % du PIB en zone euro contre 120 % du PIB aux États-Unis. Pour les résidents, les actions cotées constituent 18 % du patrimoine et 30 % aux États-Unis. Les actifs liquides pèsent 220 % du PIB en zone euro contre 100 % aux États-Unis.

L'Europe a pris du retard dans l'investissement au sein des secteurs porteurs. Cette situation pèse sur sa croissance. Sous l'effet cumulatif, le fossé tend à devenir assez large. L'aversion aux risques, élevée en zone euro, constitue un handicap qui se traduit par la faiblesse du financement des entreprises par les actions. L'épargne des ménages en Europe s'oriente vers les États, les obligations et l'immobilier, quand elle est plus fortement investie dans les entreprises aux États-Unis. Ce n'est pas le dynamisme entrepreneurial qui est en cause mais plutôt le rapport aux risques et aux technologies qui est différent de part et d'autre de l'Atlantique.

L'EMPLOI ET LES MUTATIONS « SCHUMPETERIENNES »

Selon l'analyse de Schumpeter, les mutations économiques associent destructions et créations. La montée en puissance de nouvelles technologies entraîne la disparition des entreprises et des emplois dont la productivité est remise en cause. Elle s'accompagne par l'apparition de nouvelles activités, entreprises et emplois. Destructions et créations ne sont pas obligatoirement simultanées. Entre les deux temps, des périodes de frictions peuvent survenir. Selon Schumpeter, l'appui aux anciennes activités est contreproductif car il ralentit la diffusion du progrès et pèse sur la croissance. La mutation économique est de nature darwinienne, les mauvaises activités devant céder la place aux nouvelles plus efficaces.

La sphère économique doit faire face à plusieurs mutations économiques qui ont et auront de fortes conséquences sur l'emploi. Après la mondialisation des années 90/2000, la digitalisation et la transition écologique modifient en profondeur le tissu économique. À ces deux mutations, il convient également d'ajouter le vieillissement de la population et la progression à l'échelle mondiale de la classe moyenne. Les secteurs les plus exposés sont le secteur de l'énergie, les transports, les services financiers et le commerce de détail. D'autres secteurs devraient du fait de l'évolution de la demande connaître également de profondes évolutions.

L'automobile face à l'une de ses plus grandes mutations

Au sein de la zone euro, plus de 2,2 millions de personnes travaillent dans ce secteur de l'automobile. Le passage à la voiture électrique modifie la chaîne de valeur. Le moteur qui était l'élément central des automobiles jouera un moindre rôle. L'Europe avait un savoir-faire technique reconnu pour les moteurs thermiques. Ferrari, Porsche, BMW mais aussi Renault ou Peugeot étaient avant tout des motoristes. Dans une voiture électrique, le moteur est relativement simple. La batterie est l'élément important tant en termes de prix que sur le plan technologique. En la matière, l'Europe dépend de la Chine. Cette dernière dispose d'une capacité de production de batteries électriques de 217 GWh. Les États-Unis arrivent en deuxième position avec une

capacité de 50 GWh, suivis par la Corée (23GWh) et le Japon (14 GWhs). La France arrive en huitième position avec une capacité de 1,1 GWh. Les véhicules sont de plus en plus connectés. Ils sont géolocalisés et l'automatisation de certaines procédures (parking) se développent. L'informatique et le recours au cloud deviennent essentiels. Les fournisseurs de services de communication deviennent des acteurs majeurs de l'automobile au détriment des constructeurs. Les voitures électriques donneront lieu à moins de réparation de moteurs, ce qui aura des incidences sur les réseaux de garages. De même, par nature, il faudra plus de bornes électriques et moins de stations essence. À plus long terme, les voitures autonomes devraient prendre le relais. Le principe de location prendra alors le dessus sur la possession.

Les services financiers face à la digitalisation et à la baisse des taux

Les services financiers avec la digitalisation à la fois de la banque de détail (moyens de paiement, crédits), de la banque d'investissement (transactions sur actifs financiers), de la gestion d'actifs (ETF...) ainsi que de l'assurance devront redéployer leurs effectifs. Les emplois après avoir augmenté rapidement dans les années 90 et 2000 sont en baisse constante depuis 2009. Ils sont passés au sein de la zone euro de 4,2 à 3,8 millions. Les emplois de gestion des dossiers devraient diminuer au profit de ceux liés à la conception des produits, au marketing digital et de la communication. Le traitement personnalisé des clients devrait également générer des emplois.

Le commerce de détail et la révolution du commerce en ligne

Le commerce de détail et les services immobiliers sont en pleine mutation avec le développement des plateformes Internet qui se substituent à la distribution traditionnelle. Le commerce de détail au sein de la zone euro emploie 2,6 millions de personnes auxquelles il faut ajouter 1,6 million pour les services immobiliers. Cela représente, en 2018, près de 9,5 % de la population active. Cette proportion est déjà en déclin. Elle s'élevait à plus de 10 % en 2008. Le canal Internet a amené la disparition de points de vente. La vente en ligne a capté plus de 10 % des ventes des biens de consommation. Elle pourrait atteindre plus de 15 % dans les prochaines années.

L'énergie face au défi de la décarbonisation

L'énergie a été un grand pourvoyeur d'emploi depuis soixante-dix ans. L'accès à l'énergie repose sur la constitution de grands réseaux capables de gérer la production et la distribution sur tout le territoire. 1,1 million de personnes travaillaient, en 2018, dans l'énergie au sein de la zone euro. En 2002, c'était plus de 1,2 million. Avec l'électrification du parc automobile, la disparition du chauffage par le fioul, les points de distribution sont amenés à diminuer. La production d'énergie pourrait être plus décentralisée et automatisée et donc moins créatrice d'emplois.

La robotisation de l'industrie

Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, le recours croissant aux robots devrait accélérer la baisse des effectifs qui s'est engagée dès la fin des années 60 dans certains pays de l'OCDE. Les emplois dans l'industrie sont passés, au sein de la zone

euro de 24,5 à 13 millions de 2002 à 2019. Dans le même temps, le stock de robots industriels est passé de 0,8 à 1,8 % de l'emploi manufacturier. En cas de relocalisation d'activités industrielles, le nombre d'emplois créés devrait être faible.

De la destruction à la création, temps long ou temps court

La question est d'apprécier les nouveaux gisements d'emplois. Lors des révolutions précédentes, les destructions concernaient des secteurs à faible valeur ajoutée quand les créations étaient réalisées dans des secteurs à productivité supérieure, ce qui alimentait la croissance économique. Aujourd'hui l'ajustement « schumpétérien » de l'emploi est plus complexe à évaluer.

Le secteur des nouvelles technologies est fortement créateur d'emplois. Son poids est passé en vingt ans de 2,6 à 3 % de l'emploi total. Plus de 4,6 millions de personnes travaillent dans les technologies de l'information et de la communication en 2018. À cela, il faut ajouter toutes les personnes salariées dans les « vieux secteurs » mais affectées à des emplois en relation avec ces nouvelles technologies. La croissance de l'emploi dans le secteur des TIC n'est pas sans limite comme le prouve les États-Unis où depuis cinq ans, les effectifs se sont stabilisés autour de 5 % de la population active.

Les services à la personne, les transports et le tourisme sont de grands pourvoyeurs d'emploi au sein des pays avancés. De 2002 à 2018, leur poids dans la population active est passé au sein de la zone euro de 10 à 12,5 %. 20 millions de personnes travaillent dans ces secteurs en 2018 contre 15 millions en 2002. Dans les prochaines années, si le tourisme devrait connaître encore une croissance de ses effectifs, une robotisation est attendue dans les secteurs des transports et du magasinage. L'automatisation des chemins de fer, avec le développement après 2030 des camions et voitures sans conducteurs, devrait aboutir à des destructions d'emplois.

La santé est l'autre grand secteur connaissant une forte croissance des effectifs en liaison avec l'accroissement de la demande de soins. Le vieillissement de la population pèse fortement sur cette demande. 6 % de la population active de la zone euro travaille dans le secteur de la santé en 2018 contre 4,6 % en 2002, soit plus de 6 millions de personnes. Du fait de l'augmentation de la population de plus de 65 ans, les besoins en personnels sont importants. Les créations butent sur un problème de qualification et d'attraction.

Dans de nombreux secteurs (automobile, services financiers, commerce de détail, énergie, globalement industrie) l'évolution technologique conduit ou conduira donc à des destructions importantes d'emplois. Dans un processus « schumpétérien » normal, ces destructions sont compensées par des créations d'emplois plus sophistiqués. Actuellement, dans le cadre d'un processus de polarisation d'emploi, les créations apparaissent certes dans le secteur des nouvelles technologies mais surtout dans les services à la personne. Cette évolution pose le problème de l'évolution des rémunérations et des compétences dans ces services. Par ailleurs, le redéploiement dans les secteurs des nouvelles technologies suppose une adaptation des qualifications des actifs.

LE COIN DES TENDANCES

LES MIGRATIONS VERS ET AU SEIN DES PAYS DE L'OCDE, DEFI DU XXI^E SIECLE ?

Les migrations vers les pays de l'OCDE prennent des formes multiples. Les entrées sur le territoire d'un État peuvent être temporaires, dans le cadre par exemple d'un travail détaché, ou permanentes. Elles peuvent être liées à des raisons politiques (demande d'asile) à la formation (étudiants étrangers) ou à la recherche d'un emploi. Elles peuvent également intervenir dans le cadre du regroupement familial. Elles peuvent concerner des personnes revenant dans leur pays d'origine après une expatriation. Elles peuvent s'effectuer entre États d'une même région économique ou être d'origine plus lointaine. Les migrations ont été importantes entre 2010 et 2016 avant de baisser tout en restant à un niveau élevé. Ainsi, Après une baisse de 4 % entre 2016 et 2017, le nombre d'entrées permanentes dans les pays de l'OCDE a recommencé à augmenter en 2018 (+1 %) pour s'établir environ à 5,3 millions de nouveaux immigrés permanents. L'OCDE accueillerait un quart des migrants mondiaux.

Les entrées dans les pays de l'OCDE, un apport important de population

La population née à l'étranger et vivant dans les pays de l'OCDE a atteint 129 millions de personnes en 2018, soit une hausse de 2 % par rapport à 2017. Entre 2000 et 2018, l'augmentation de la population née à l'étranger a été à l'origine de près des trois quarts de la croissance démographique totale des pays européens de l'OCDE, et de près de 40 % de celle des États-Unis. Les migrants internationaux seraient au nombre de plus de 240 millions. L'OCDE et l'Asie sont les deux principales zones d'accueil.

Depuis 2000, la croissance positive de la population immigrée est constatée dans l'ensemble des pays de l'OCDE, à l'exception de quelques pays où la population immigrée est vieillissante (Estonie, Israël, Lettonie, Lituanie et Pologne). Entre 2017 et 2018, la plus forte croissance de la population immigrée a eu lieu dans les pays de l'Europe (+17 % en Islande, +5 % en Suède, +4 % en Finlande et +3 % en Norvège). En dehors des pays nordiques, quelques pays de l'Union européenne ont également connu une croissance de la population née à l'étranger supérieure à la moyenne (+5 % en Slovénie, +4 % au Luxembourg, +4 % aux Pays-Bas, +3 % en Allemagne et +3 % en Espagne). La part moyenne de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE est quant à elle passée de 9,5 % en 2000 à 13 % en 2018. Comme les années précédentes, ce taux est le plus élevé au Luxembourg (48 % de la population totale), en Suisse (29 %), en Australie (28 %) et en Nouvelle-Zélande (23 %). En France, la proportion d'immigrés est de 9,1 %. Les comparaisons internationales sont délicates à manier en raison des régimes différents de naturalisation.

Les migrations permanentes

Les migrations permanentes vers les pays de l'OCDE ont concerné en 2017, soit 5,2 millions de nouveaux immigrés. Elles ont enregistré une baisse de 6 % due à la forte baisse des migrations humanitaires (-28 %) et, dans une moindre mesure, à la baisse des flux migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation comme l'Union européenne. (-5 %).

Les migrations permanentes vers les trois principaux pays de destination au sein de l'OCDE (Etats-Unis, Allemagne et Royaume-Uni) sont en baisse. En 2017 les États-Unis ont accueilli 1,1 million de personnes immigrés. Le nombre de bénéficiaires du statut de résident permanent a, dans ce pays, diminué ainsi de -5 %, notamment en raison de la diminution des chiffres de migrants familiaux. En Allemagne, le nombre d'entrées a baissé de 18 %, avec 860 000 nouveaux immigrés permanents, en raison du recul du nombre de nouveaux titres de séjour octroyés aux migrants humanitaires. Au Royaume-Uni, les entrées étaient légèrement supérieures à 340 000, soit un recul de 3 % entièrement lié à la baisse des entrées en provenance d'autres pays de l'Union Européenne. Après une augmentation de +8 %, l'Espagne est devenue en 2017 le quatrième pays de destination dans la zone OCDE, avec 324 000 nouveaux immigrés. En France, depuis 2013, l'immigration évolue au sein d'une fourchette relativement limitée allant de 250 000 à 260 000 entrées par an.

En 2017, les entrées ont dépassé les 200 000 personnes dans deux autres pays : l'Australie (218 000, -4 %) et l'Italie (217 000, +2 %). En Suisse, la diminution globale de 5 % des migrations permanentes était avant tout due à la baisse des entrées en provenance des pays de l'Union. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les entrées retrouvent leur niveau d'avant crise. après des années de forte progression.

Les migrations liées au travail

Les migrations de travail vers les pays de l'OCDE sont en augmentation depuis 2015. En 2017, une hausse de 6 % a été enregistrée. Le Canada (+16 %), l'Allemagne (+22 %) et le Japon (+8 %) y ont largement contribué. Les migrations permanentes de travail ont également sensiblement augmenté au Royaume-Uni, en Suède, aux Pays-Bas, en France et au Portugal, tandis que la plus forte baisse a eu lieu au Mexique. En 2017, plus de la moitié de tous les nouveaux immigrés permanents au Japon étaient des migrants de travail, et plus d'un sur quatre au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans l'ensemble, la part des migrations de travail dans les migrations permanentes totales a augmenté de 11 % en 2017, contre 9 % en 2016.

Plus de 4,9 millions de travailleurs immigrés sont entrés dans les pays de l'OCDE dans le cadre de programmes de migrations temporaires en 2017, soit 11 % de plus qu'en 2016. Pour la deuxième année consécutive, la Pologne était la première destination des migrants temporaires de travail dans l'OCDE, avec 1,1 million de nouvelles autorisations délivrées à des travailleurs non ressortissants de l'Union et 21 000 à des travailleurs détachés au sein de l'Union. Les États-Unis restent la deuxième destination la plus attractive, avec 691 000 nouveaux travailleurs temporaires en 2017.

Le détachement de travailleurs au sein de l'Union européenne est la principale voie de recrutement de travailleurs temporaires, avec presque 2,7 millions de travailleurs. Avec quelque 800 000 nouvelles autorisations octroyées en 2017 (+16 % par rapport à 2016), les programmes saisonniers sont la deuxième voie d'immigration temporaire de travail.

Plus de 4,9 millions de travailleurs immigrés sont entrés dans les pays de l'OCDE dans le cadre de programmes de migrations temporaires de travail en 2017, soit 11 % de

plus qu'en 2016. Ces travailleurs sont habituellement concentrés aux deux extrémités du spectre des compétences. Il s'agit, d'un côté, des travailleurs peu ou moyennement qualifiés qui sont notamment employés dans le secteur agricole, la construction, le secteur manufacturier et le transport de marchandises, et, de l'autre, des travailleurs immigrés hautement qualifiés qui sont recrutés pour des emplois très qualifiés dans l'informatique ou dans le secteur de la santé, ou qui sont envoyés à l'étranger par des multinationales dans le cadre de transferts internes.

Pour la deuxième année consécutive, la Pologne a été le premier pays de destination des migrants temporaires de travail en 2017. En 2006, avec une croissance économique soutenue et une pénurie de main-d'œuvre en hausse, les autorités polonaises ont simplifié les procédures de recrutement temporaire des ressortissants des pays voisins. En 2017, plus de 90 % des 1 121 000 nouveaux migrants temporaires de travail accueillis en Pologne venaient d'Ukraine, essentiellement pour occuper des postes vacants dans l'agriculture, la construction et le secteur industriel. Ce chiffre représentait une hausse de 32 % par rapport à 2016. Le nombre d'entrées de migrants temporaires de travail au Canada et aux Pays-Bas a également augmenté en 2017, de plus de 20 %.

En 2017, près de 800 000 travailleurs étrangers ont été recrutés avec un permis de travail saisonnier dans les pays de l'OCDE. La Pologne et les États-Unis restent les deux premières destinations, avec une hausse des entrées dans chaque pays d'environ 20 %. Les travailleurs saisonniers ne représentaient que 16 % des entrées temporaires de travailleurs dans l'OCDE en 2017, mais ces proportions étaient largement supérieures en Pologne (47 %) et aux États-Unis (23 %). À elle seule, la Pologne a recruté les deux tiers des travailleurs au sein de la zone OCDE dans cette catégorie. En Espagne, le nombre d'entrées de travailleurs saisonniers a doublé en 2017, les femmes marocaines constituant la majorité (84 %). Le nombre de travailleurs saisonniers n'a diminué qu'au Mexique et en Suède.

Les migrations familiales

En 2017, environ deux millions de nouveaux immigrants permanents dans les pays de l'OCDE étaient des migrants familiaux, ce qui signifie qu'ils se sont vu octroyer un titre de séjour dans le cadre d'un regroupement familial, d'une formation de famille ou en tant que familles accompagnantes des travailleurs. Les migrations familiales, qui représentaient plus de 40 % de toutes les entrées dans les pays de l'OCDE, demeurent donc la catégorie la plus importante.

Au sein des pays de l'OCDE, moins de 20 % des immigrants mariés vivent séparés de leur conjoint. Ce pourcentage est inférieur à 10 % dans environ deux tiers des cas. Les pourcentages les plus faibles sont observés en Irlande et au Royaume-Uni (inférieurs à 4 %). Deux groupes de pays de l'OCDE se caractérisent en général par des pourcentages non négligeables d'immigrants mariés dont le conjoint est absent. Il s'agit de pays d'Europe centrale et orientale (notamment la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Slovaquie) et de pays d'Europe du Nord (le Danemark, la Finlande et la Suède). En Finlande et en Suède, ce pourcentage élevé pourrait être lié au nombre relativement important de réfugiés arrivés récemment des pays du Moyen-Orient.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ la moitié (54 %) des immigrés mariés sont arrivés dans le pays d'accueil la même année que leur conjoint. Ce pourcentage présente un écart considérable entre les États-Unis (67 %) et les pays européens de l'OCDE (44 %). Les immigrés mariés qui sont arrivés plus tôt que leur conjoint dans les pays de l'OCDE passent, en moyenne, quatre de leurs dix premières années dans le pays d'accueil sans leur conjoint. Ce délai moyen est un peu plus court aux États-Unis (3,3 ans) que dans les pays européens de l'OCDE (4,0 ans) et il va de 3 ans en Irlande à 5,5 ans en Grèce.

Les pays européens de l'OCDE et les États-Unis affichent des pourcentages très similaires d'immigrés mariés vivant avec leurs enfants. Plus de la moitié des immigrés mariés vivent avec leurs enfants. Ce taux augmente régulièrement avec la durée du séjour. Au-delà de 15 ans de présence sur le territoire, ce taux dépasse 75 %.

Les migrations humanitaires et les demandes d'asile

En 2017, les migrations humanitaires ont concerné au sein de l'OCDE, 700 000 personnes. Les entrées pour cette catégorie de migrants ont baissé de 28 %. Les raisons humanitaires sont le deuxième motif d'immigration en Autriche, en Allemagne, en Suède et aux États-Unis, avec 14 % du total des entrées dans la zone OCDE après le regroupement familial. Malgré un recul de 40 % en 2017, l'Allemagne reste le premier pays en termes de nombre de titres de séjour octroyés à des migrants humanitaires, et ce principalement en raison du retard accumulé dans le traitement des demandes d'asile déposées en 2015/16. Elle est suivie des États-Unis, avec presque 150 000 titres de séjour octroyés à des migrants humanitaires en 2017, soit 7 % de moins qu'en 2016. À eux deux, ces pays représentent 60 % de l'ensemble des migrations humanitaires vers les pays de l'OCDE. D'autres pays de l'OCDE arrivent loin derrière : le Canada, avec 6 % du total, ainsi que la Suède, la France et l'Italie (5 % chacun). En revanche, la France a accru son accueil de réfugiés en 2017 avec 40 % de demandes en plus acceptées.

Le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a continué de diminuer en 2018, avec 1,07 million de demandes contre 1,26 million en 2017 et un nombre record de demandes en 2015 et en 2016 (1,65 million chaque année).

Les pays européens et les pays non européens de l'OCDE ont enregistré un recul du nombre de demandes d'asile en 2018 : respectivement -10 % et -17 %. Pour la deuxième année consécutive, les États-Unis sont la principale destination des demandeurs d'asile dans l'OCDE, avec 254 000 nouvelles demandes, suivis de l'Allemagne (162 000) et de la Turquie (83 000). Le nombre de ressortissants syriens en Turquie (dont la plupart obtiennent une protection temporaire sans devoir déposer une demande d'asile) a augmenté d'environ 156 000 (pour passer de 3,47 millions en janvier 2018 à 3,62 millions en décembre 2018).

Les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile ne représentent que 20 % de toutes les demandes, contre 25 % en 2017 et 43 % en 2016. L'Afghanistan et la Syrie restent les deux premiers pays d'origine, suivis du Venezuela, qui a remplacé l'Irak dans le top 3.

Les étudiants internationaux

En 2016, le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur dans la zone OCDE est passé de 3,3 millions à 3,5 millions, soit une augmentation de 7 %. En 2016, les étudiants en mobilité internationale représentaient en moyenne 9 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur dans l'OCDE, mais, en valeur totale, 15 % des effectifs de master et 24 % des doctorants.

Les flux migratoires internes

En 2017, les flux migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation représentaient 28 % du total et restaient la deuxième catégorie de migrations vers les pays de l'OCDE. Les migrations au sein de l'UE représentaient plus de la moitié des entrées totales en Autriche, en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, voire plus des deux tiers en Irlande, au Luxembourg et en Suisse. Toutefois, les flux migratoires au sein des zones de libre circulation ont reculé pour la première fois depuis 2009 (-4 %), et ce en raison de l'évolution en Allemagne et au Royaume-Uni, où les entrées de ressortissants d'un autre pays de l'UE ont respectivement diminué de 10 % et 15 % et, dans une moindre mesure, de la baisse des entrées en France (-9 %) et en Suisse (-7 %). Les migrations intra-UE n'ont sensiblement augmenté qu'en Espagne (+19 %) et aux Pays-Bas (+11 %).

Les politiques mises en œuvre en matière de migrations

Les pays continuent d'adapter les critères régissant les programmes de travailleurs immigrés afin d'améliorer la sélection de ces derniers selon les compétences dont ils ont besoin. À cet effet, plusieurs pays ont modifié la grille des critères requis pour entrer sur le territoire. Plusieurs pays ont durci les procédures de regroupement familial en intégrant des critères plus stricts ou des conditions supplémentaires. Les modifications apportées aux politiques d'asile ont eu comme objectifs la simplification et l'accélération des examens des demandes. Les mesures prises consistent notamment à mieux utiliser les centres et structures d'accueil, à faire usage des nouvelles technologies pour faciliter l'identification et combler d'éventuelles lacunes dans la législation, et à mettre en place de nouvelles procédures.

LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE UNE SOURCE DE DEREGLEMENT POLITIQUE DES ÉTATS

Le réchauffement de la planète a des incidences sur la stabilité de certains territoires. La trajectoire d'accroissement des températures à l'horizon est, selon les dernières études publiées, d'au minimum de 3°C quand l'objectif des Accords de Paris était de 2°C voire de 1,5°C.

La destruction des sols, la multiplication des sécheresses et la réduction de la biodiversité contribuent à l'exacerbation des tensions au sein et entre pays, en particulier, sur le continent africain. Le dérèglement climatique joue un rôle de catalyseur dans les conflits politiques, économiques et sociaux préexistants.

Au Nigeria, les tueries entre éleveurs et cultivateurs tendent à se répéter. Plus de 2000 personnes ont été tuées dans ce pays pour des problèmes d'accès à l'eau. Les

éleveurs du Nord du pays, faute d'eau, se déplacent vers le sud et occupent des terres cultivées. À l'automne 2018, des colonnes de population en provenance du Honduras ou du Salvador sont remontées vers les États-Unis. Ces migrations puisaient leurs origines dans les problèmes de gouvernance des États concernés et dans les sécheresses à répétition.

Depuis 40 ans, 33 % des terres arables ont été fortement dégradées en raison de l'érosion ou de l'utilisation massive de produits chimiques. Selon les études du GIEC, d'ici 2050, le rendement des cultures devrait diminuer de 10 % en moyenne avec des pointes à plus de 50 % dans certaines régions. Cette diminution de rendement pourrait amener à d'importantes migrations concernant, selon les évaluations, entre 50 et 700 millions de personnes. Les mouvements migratoires seront importants en Afrique dont la population est amenée à doubler durant le XXI^e siècle. La pression sur l'Europe sera forte avec, en outre, un déplacement marqué vers le Nord. Le bassin méditerranéen devrait en effet connaître une forte augmentation de températures. L'économie de cette région reposant sur le tourisme devrait pâtir du réchauffement. En 2019, la région Provence-Côte d'Azur et la Corse ont connu une baisse de leur fréquentation du fait, en partie, de la canicule.

D'ici 2100, 74 % de la population pourraient être confrontés à des températures mortelles durant plus de 20 jours par an. D'ici 2050, 800 millions de personnes et 570 villes seront menacées par la montée des eaux.

Face aux contraintes climatiques, les États, en particulier avancés, modifient leurs stratégies de défense et de protection civile. Ils anticipent des conflits liés à des mouvements de population. La possibilité d'endiguer des flots de réfugiés est étudiée. Par ailleurs, les catastrophes naturelles liées aux fortes chaleurs sont intégrées dans les scénarii des forces de défenses intérieures (police, pompier, protection civile).

La Chine et la France entendent prendre des initiatives pour garantir la stabilité internationale face aux conséquences du réchauffement climatique. Ces deux pays devraient présenter plusieurs projets lors de la COP25 sur le climat qui se tiendra au Chili et à la COP15 sur la biodiversité qui se tiendra à Pékin.

LES GAFA, LA FIN DE L'ADOLESCENCE

La volonté de Mark Zuckerberg, PDG de Facebook, de créer une cryptomonnaie, le libra, symbolise la force et l'envie de pouvoir des entreprises des technologies de l'information et de la communication. Le libra pourrait être potentiellement partagé par 2,7 milliards de personnes adhérentes à Facebook et aux sites qui se sont associés au projet de Mark Zuckerberg. À la différence des autres cryptomonnaies, le libra repose sur un panier de monnaies existantes (dollar, euro, livre sterling, etc.). Il est doté d'une gouvernance transparente. Cette initiative a provoqué de la part des banques centrales et des gouvernements une sourde hostilité. La mise en place d'un éventuel pouvoir de création monétaire privé, mondialisé et concurrent des banques centrales inquiète. Dans son rapport annuel, il y a quelques années, la CIA avait analysé le risque d'avènement d'un système monétaire pris en main par les réseaux sociaux. La conclusion était alors sans appel ; les pouvoirs publics devaient bloquer une telle initiative.

Les plus fortes capitalisations boursières sont, au niveau mondial, Facebook, Amazon, Google et Apple. Ces quatre entreprises pèsent plus de 3 000 milliards de dollars. Elles ont, en moins de vingt-cinq ans, modifié les rapports de force économique. Durant des années, les entreprises du digital ont été considérées comme des catalyseurs de progrès, de croissance. Elles véhiculaient une image positive. Les start-ups rajeunissaient le capitalisme. Elles étaient les symboles de la réussite de jeunes entrepreneurs. Aujourd'hui, elles sont craintes. Elles sont accusées d'être des prédatrices, de se comporter en rentières et de détruire des pans entiers d'activité. En s'appuyant sur leur puissance mondiale, elles sont critiquées par leur capacité à se jouer des règles fiscales des pays dans lesquels elles opèrent. Il est également reproché au GAFAM, à Facebook et à Twitter, en particulier, de peser directement ou indirectement sur le cours des élections. L'exploitation des données collectées est à l'origine, par ailleurs, de plusieurs scandales (scandale Cambridge Analytica). Que ce soit aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Birmanie, en Nouvelle Zélande, les réseaux sociaux font l'objet de polémiques sur leur utilisation non transparente, tant pour des raisons commerciales que politiques.

Après avoir laisser-faire pendant plus de vingt ans, des autorités internationales comme l'OCDE ou l'ONU ainsi que les régulateurs nationaux de la concurrence tentent désormais d'imposer des règles aux GAFAM. Après l'échec de l'application des lois antitrust à Microsoft dans les années 90, les pouvoirs publics avaient abandonné l'idée de lutter contre les situations de monopoles. Or, aujourd'hui, Google capte bien souvent plus de 75 % des recherches sur Internet dans les pays occidentaux. Facebook a séduit près de 95 % des moins de 45 ans et Amazon réalise près de 50 % des ventes en ligne aux États-Unis. Google et Facebook maîtrisent 66 % de la publicité sur Internet qui elle-même représente la moitié du budget publicitaire mondial. Google et Apple équipent plus de 90 % des smartphones.

L'image des GAFAM se détériore depuis près de quatre ans. L'élection de Donald Trump a contribué à modifier la donne aux États-Unis. Les relations entre le Président des États-Unis et les responsables de ces entreprises étant mauvaises. Ces derniers ne bénéficient plus de la mansuétude du pouvoir. Au début de l'année 2019, les régulateurs de la concurrence américaine ont décidé de mener des investigations spécifiques sur les entreprises du digital. Le ministère de la justice et la Federal Trade Commission se sont réparti les tâches afin de pouvoir engager des procédures antitrust. De manière unanime, le Congrès, soutient la démarche. Les Démocrates qui jusqu'à maintenant étaient favorables au GAFAM, ont changé de position tant au nom de la lutte contre la fraude fiscale qu'en raison du rôle que certaines plateformes ont joué lors de la précédente campagne présidentielle. Les pratiques des GAFAM sont contestées par leurs propres salariés. Ainsi, ceux de Google ont obtenu le rejet du contrat avec l'armée américaine qui aurait permis à cette dernière d'accéder à des informations ainsi que le rejet du moteur de recherche spécifique à la Chine doté d'un logiciel de censure.

Des pouvoirs publics à la manœuvre

L'Union européenne et les États membre privilégient la taxation des entreprises du digital. Ces dernières en logeant leurs résultats dans des pays à faible fiscalité entraîneraient un manque à gagner pour les États. En réaction, la France a décidé de mettre en place une taxe spécifique. L'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni sont ou s'approprient à instituer des taxes sur le chiffre d'affaires. Plusieurs États européens sont, en revanche, opposés à cette taxation (Irlande, Suède, Danemark). De peur de souffrir de mesures de rétorsions de la part des États-Unis, l'Allemagne reste discrète sur le sujet. Face à la menace américaine de sanctionner les vins français, le Président de la République, Emmanuel Macron, a indiqué que la taxe anti-GAFA serait temporaire le temps qu'au niveau international des règles soient instituées.

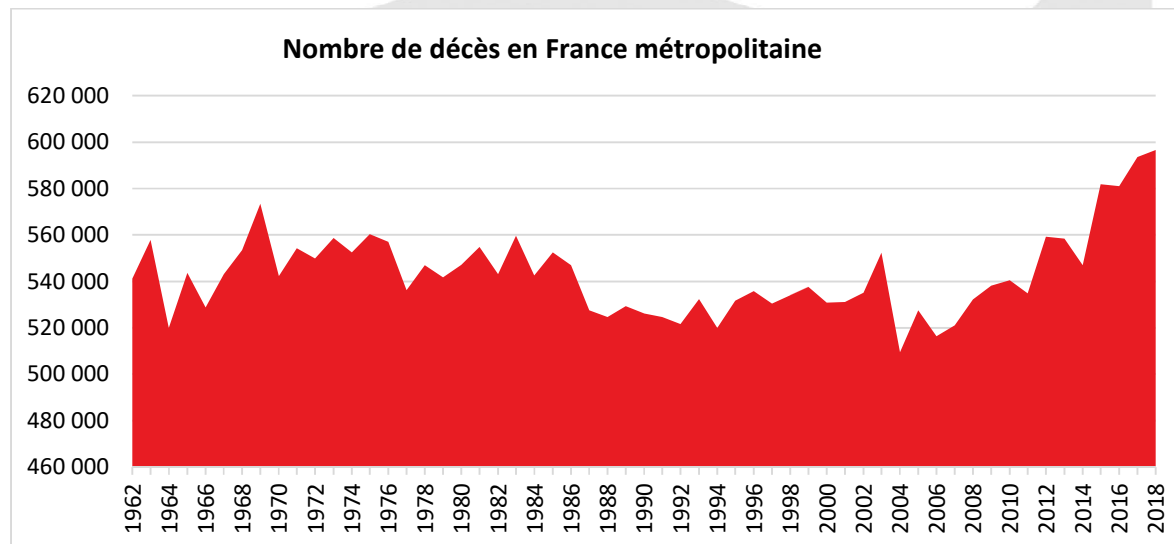
La Commission européenne a, par ailleurs, infligé, en 2019, pour la troisième année consécutive des amendes à Google pour non-respect de la libre concurrence.

Pour lutter contre les techniques d'optimisation fiscale et pour empêcher la constitution de rente, le recours à l'échelon international apparaît incontournable. L'OCDE qui, récemment, a adopté des règles en matière de lutte contre la fraude, est appelée à jouer un rôle de régulation. Cela suppose néanmoins l'accord de toutes les parties prenantes.

LE COIN DES GRAPHIQUES

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE DÉCÈS EN FRANCE

En 2018, 610 000 personnes sont décédées, soit 3 000 de plus qu'en 2017 et 16 000 de plus qu'en 2016. Cette augmentation est imputable à l'arrivée à des âges de forte mortalité des générations du baby-boom. En 2004, un point bas avait été atteint avec 519 000 décès, après la forte hausse liée à la canicule de 2003. En 2018, L'épidémie de grippe de l'hiver a été, en outre, précoce et très longue : elle a débuté début décembre 2017 et s'est achevée fin mars 2018.



Source : INSEE

Près de la moitié des décès ont lieu dans le département de naissance du défunt

Parmi les personnes décédées en 2018, 47 % sont mortes dans leur département de naissance. Cette proportion est plus élevée dans les DOM qu'en métropole. 91 % des personnes décédées en Martinique en 2018 y étaient nées ; en Guadeloupe et à La Réunion, c'est le cas de 86 % des personnes décédées. En métropole, dans le Pas-de-Calais, le Nord, la Manche et le Finistère, plus de 70 % des personnes décédées y étaient nées. Cette part est élevée également en Alsace, dans les départements ruraux du Massif Central (Cantal, Aveyron, Haute-Loire) et dans la région Grand Est (en particulier dans les Ardennes, les Vosges et la Moselle). Une proportion élevée signifie une plus faible mobilité entrante dans ces départements ou bien un retour des personnes originaires de ces départements dans leur département d'origine après avoir passé une partie de leur vie en dehors. Ce sont des départements se situant aux extrémités de la France qui sont concernés. Ainsi, 70 % des décès constatés dans le département du Finistère concernent des personnes qui y sont nées.

À l'opposé, les huit départements d'Île-de-France figurent parmi les dix départements où le nombre de décédés nés en dehors du département est le plus important : c'est le cas de 90 % des décès dans le Val-de-Marne et 76 % à Paris. La région Île-de-France est une région d'accueil et de brassage. Les autres départements où plus de 70 % des décès concernent des personnes nées hors du département sont situés

dans le sud (Var, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence) et à l'Est (Territoire de Belfort). Les régions du Sud attirent une population plus âgée qui souhaite y vivre ses années de retraite. Le Territoire de Belfort dispose d'un hôpital de taille importante desservant un bassin de population qui s'étend sur les départements limitrophes, ce qui contribue à augmenter la part des décès de personnes nées en dehors de ce département.

L'augmentation du nombre de décès devrait se poursuivre dans les prochaines années avec l'arrivée de générations du baby-boom de plus en plus nombreuses à des âges élevés. Plusieurs régions sont particulièrement concernées, la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le littoral Atlantique.



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE DE LA SEMAINE

SAMEDI 5 OCTOBRE

Fête nationale en Chine

La **production industrielle** sera connue pour le mois de septembre en **Allemagne**.

LUNDI 7 OCTOBRE

En **Allemagne**, sera connu le **résultat des commandes à l'industrie** d'août.

Pour la **zone euro**, il faudra suivre l'**indice Sentix** d'octobre.

MARDI 8 OCTOBRE

En **France**, il faudra suivre **les résultats de la balance des paiements** d'août.

En **Chine**, il faudra suivre la **publication de l'indice PMI Caixin-Markit des services** de septembre.

En **Allemagne**, sera publiée la **production industrielle** d'août.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre le **résultat des prix à la production** de septembre. Sera attendue l'**intervention de Jerome Powell (Fed)** devant la **National Association for Business Economics**.

MERCREDI 9 OCTOBRE

Aux **États-Unis**, le **compte rendu de la réunion du FOMC** des 17 et 18 septembre sera rendu public.

JEUDI 10 OCTOBRE

En **France**, il faudra regarder l'**indice de la production industrielle** d'août.

En **Allemagne**, sera publié le **résultat de la balance commerciale** d'août.

À **Vienne**, sera rendu public le **rapport mensuel de l'OPEP**.

La **Banque Centrale Européenne** publiera le **compte rendu de la réunion de politique monétaire** du 12 septembre.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **les inscriptions au chômage** de la semaine au 5 octobre et **les prix à la consommation** de septembre.

VENDREDI 11 OCTOBRE

En **Allemagne**, sera connu le **taux d'inflation** (définitif) de septembre.

Au **Royaume-Uni**, la **production industrielle** et l'**estimation du PIB** d'août seront connues ainsi que le **résultat de la balance commerciale** d'août.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'**indice de confiance du consommateur de l'université du Michigan** (première estimation) d'octobre.

En **Allemagne**, la **revue de la note souveraine par S&P Global** sera connue.

LUNDI 14 OCTOBRE

Marchés fermés au Japon

En **Chine**, les résultats de la **balance commerciale** de septembre seront publiés.

Pour la **zone euro**, il faudra suivre le **résultat de la production industrielle** d'août.

MARDI 15 OCTOBRE

En **France**, il faudra suivre la **publication de l'indice des prix à la consommation** de septembre (définitif) et celui sur les **créations d'entreprises** de septembre.

En **Chine**, sera publié le **taux d'inflation** de septembre.

Pour la **zone euro**, seront connus le **nombre de demandeurs d'emploi**, le **taux de chômage**, et l'**évolution des salaires** pour août.

En **Allemagne**, il faudra regarder l'**indice ZEW du sentiment des investisseurs** d'octobre.

Aux **États-Unis**, l'**indice manufacturier « Empire State »** d'octobre sera publié.

Les prévisions économiques mondiales du FMI seront attendues.

MERCREDI 16 OCTOBRE

Pour l'**Union européenne**, seront communiquées les **immatriculations automobiles en Europe** de septembre. Pour la **zone euro**, sera rendu public le **taux d'inflation** de septembre. Le résultat de la **balance commerciale** d'août sera connu.

Au **Royaume-Uni**, sera publié le **taux d'inflation** de septembre.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les **ventes au détail** de septembre. Seront publiés l'**indice NAHB du marché immobilier** d'octobre et le **Livre beige de la Réserve fédéral**.

Le rapport sur la stabilité financière dans le monde du FMI sera communiqué.

JEUDI 17 OCTOBRE

Au **Royaume-Uni**, seront communiquées **les ventes au détail** de septembre.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **les inscriptions au chômage** de la semaine au 12 octobre. Seront communiqués **l'indice d'activité « Philly Fed »** d'octobre, **les mises en chantier ainsi que les permis de construire** de septembre. Il faudra également suivre **la production industrielle** de septembre.

VENDREDI 18 OCTOBRE

En **Chine**, le **résultat du PIB du troisième trimestre** sera connu tout comme **la production industrielle, les ventes au détail et l'investissement** de septembre.

Aux **États-Unis**, se tiendront **les réunions d'automne du FMI et de la Banque mondiale** (première journée).

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **la revue de la note souveraine par Fitch**.

SAMEDI 19 OCTOBRE

Aux **États-Unis**, deuxième journée des **réunions du FMI et de la Banque mondiale** (deuxième journée).

DIMANCHE 20 OCTOBRE

Dernière journée **des réunions du FMI et de la Banque mondiale**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> 2018	2 350	3 390	1 757	1 208	11 578	2 394
PIB par tête <i>En euros</i>	35 083	40 852	29 071	25 584	33 911	36 014
Croissance du PIB <i>En % - 2018</i>	1,7	1,5	0,1	2,5	1,8	1,6
Inflation <i>En % - août 2019</i>	1,3	1,0	0,5	0,4	1,0	2,1
Taux de chômage <i>En % - août 2019</i>	8,5	3,1	9,5	13,8	7,4	3,8
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7	40,5
Solde public <i>En % du PIB 2018</i>	-2,5	+1,7	-2,1	-2,5	-0,5	-1,5
Dettes publiques <i>En % du PIB 2018</i>	98,4	60,9	132,2	97,1	87,2	85,8
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	-0,7	7,6	2,7	0,9	3,1	-3,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - déc. 2018</i>	-2,6	6,9	2,3	-2,7	1,7	-6,5
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2018</i>	3,0	8,2	2,8	1,8	26,0	2,5
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,9	-19,3	-37,4	-13,3	-24,6	-50,1

SOURCES : EUROSTAT – INSEE

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

contact@cercledelepargne.fr • www.cercledelepargne.fr

**Le CERCLE DE L'ÉPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA**

AMPHITEA



AG2R LA MONDIALE



LE CERCLE
DE L'ÉPARGNE